

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D126_300923

**STADE DU COMMANDANT HÉBERT
RÉFECTION DU TERRAIN D'HONNEUR EN GAZON NATUREL
Demande de subvention**

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a autorisé, lors de sa séance du 23 juin 2023, la passation des marchés de travaux de réfection du terrain d'honneur en gazon naturel au sein du Stade du Commandant Hébert de Deauville, relatifs pour le lot 1 aux infrastructures sportives avec le Groupement conjoint non solidaire EIFFAGE ROUTE IDFCO (mandataire) / SPARFEL NORMANDIE IDF / FIELDTURF TARKETT pour un montant de 2 230 972,60 € HT ; et pour le lot 2 aux éclairages sportifs avec l'entreprise

LACIS pour un montant de 279 029,30 € HT. Le montant total des marchés s'élève à 2 510 001,90 € HT, soit 3 012 002,28 € TTC.

Il est également rappelé que le Conseil Communautaire, par délibération du 4 février 2023, a sollicité l'État au titre de la D.S.I.L. et le Conseil Départemental au titre du Contrat de territoire 2022-2026 pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés. Une participation financière sera également demandée au Conseil Régional dans le cadre du prochain Contrat de territoire.

D'autres subventions sont recherchées, à l'aune de l'ambition sportive du projet, notamment auprès de la Fédération Française de Football.

Le plan de financement est défini comme suit :

- Travaux de réfection du terrain d'honneur en gazon naturel

Organismes sollicités	Montant	Part
Conseil Départemental du Calvados	32 231 €	28 %
État - DETR 2023	39 138 €	34 %
Fédération Française de Football - FAFA	20 000 €	17 %
Auto-financement	23 742 €	21 %
Total	115 111 € HT	100 %

- Travaux de mise en conformité de l'éclairage sportif :

Organismes sollicités	Montant	Part
Conseil Départemental du Calvados	78 128 €	28 %
État - DETR 2023	94 870 €	34 %
Fédération Française de Football - FAFA	40 000 €	14 %
Auto-financement	66 031 €	24 %
Total	279 029 € HT	100 %

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- solliciter la Fédération Française de Football au titre de la F.A.F.A. pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé pour d'une part, les travaux de réfection du terrain d'honneur en gazon naturel et d'autre part, les travaux de réfection de l'éclairage sportif,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer tout document relatif à la présente demande d'aide financière.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org
f in   

SOLLICITE la Fédération Française de Football au titre de la F.A.F.A. pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé pour d'une part, les travaux de réfection du terrain d'honneur en gazon naturel et d'autre part, les travaux de réfection de l'éclairage sportif,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer tout document relatif à la présente demande d'aide financière.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville